

Le réseau libre paie sa liberté

ENSEIGNEMENT Les directeurs du libre veulent de meilleurs moyens

► Le directeur de l'école primaire de la Sainte-Famille de Schaerbeek, Alain Dehaene, décrit son quotidien éprouvant.
► Le même que mille cent vingt-trois autres directeurs du libre.

REPORTAGE

Bientôt 10 heures. Alain Dehaene s'assied enfin derrière son bureau. « *Le mercredi matin, on fait une réunion d'information avec les enseignants, l'école commence un peu plus tard pour les élèves* », explique-t-il. Pour les élèves, oui, mais pas pour le directeur, qui est là depuis 7 h 45.

Première étape de la matinée : croiser sa collègue, la directrice des maternelles. Il y a deux ans, l'école a été scindée en deux. « *Avec plus de 600 élèves à gérer seul, ce n'était plus possible* ». Chaque matin, ils organisent la journée, en fonction des professeurs absents. Parfois, c'est un véritable plan de bataille à mettre en place.

S'en suit l'accueil des élèves, à l'entrée. Une tournée de « Bonjour ! » par-ci, face à d'autres discussions par-là : « *Des parents m'interpellent tous les matins* ».

Le téléphone retentit dans le bureau. À l'autre bout du fil, « *un papa qui veut me donner un papier* », lance Alain Dehaene après avoir raccroché. « *On est interrompu tout le temps* ». C'est sûr : avec environ 650 élèves, on peut

compter à la louche 450 familles qui sollicitent la direction. Parfois, c'est juste pour dire un petit mot mais, souvent, il s'agit de paperaise.

Toute une gestion administrative qui passe inévitablement par la direction, et demande une énergie considérable. « *On a désormais une secrétaire qui nous aide dans les facturations, mais elle n'a pu être engagée qu'à temps partiel* », par manque de moyens. Toutefois, cela lui permet déjà de consacrer plus de temps à l'équipe éducative et aux enfants, « *ce pourquoi je suis là* », souligne l'homme.

Deuxième coup de téléphone. « *C'est une ancienne travailleuse A.L.E., qui travaillait chez nous à temps partiel* », précise Alain Dehaene. Dans cette école de l'enseignement libre, ne sont employées que des personnes possédant un sous-statut, pour tout ce qui est « aide ». Ça coûte moins cher. Par contre, ces personnes n'ont pas de qualifications, ce n'est donc pas l'idéal. Le directeur explique que, comme l'école se situe dans un cadre différencié, ils ont désormais l'aide de deux éducateurs. « *Une chance que toutes les écoles du libre ne possèdent malheureusement pas*, regrette-t-il. *Il faudrait pourtant que chaque établissement puisse bénéficier d'un encadrement éducatif, en plus du cadre pédagogique* ».

Ça sonne à nouveau. Cette fois, c'est un élève, devant les portes de l'école. Alain Dehaene lui ouvre à

distance et raccroche : « *Si je n'étais pas dans mon bureau, le gamin restait dehors* ». Contrairement aux écoles secondaires, le fondamental ne possède pas de secrétariat, et encore moins dans

le libre. Le directeur souligne les fortes inégalités entre les deux réseaux, notamment au niveau des subventions. « *C'est insupportable*, souffle-t-il. *Encore hier, un père est venu me trouver parce qu'il ne voulait pas que son fils parte en journée de dépaysement, pour raisons financières* ».

« Le travail d'un cadre et le salaire d'un enseignant, avec une petite rawette »

ALAIN DEHAENE

Encore le téléphone. C'est une éducatrice qui pose une question. « *Ça ne s'arrête jamais* ». Dessin d'un quotidien, de 8 à 18 heures : « *Le travail d'un cadre et le salaire d'un enseignant, avec une petite rawette* », dit-il. Un salaire que Monsieur Dehaene juge déséquilibré, comparé à celui d'un sous-directeur du secondaire, par exemple. Ou d'un professeur qui possède un master et « *qui gagne la même chose, en n'ayant ni les mêmes responsabilités ni les mêmes horaires* ».

Avant un inévitable nouveau coup de téléphone, le directeur sort de son bureau, direction la salle des profs. La récréation est finie, les enseignants ne sont plus là. Dommage, mais tout de même, un café s'impose : « *Faut aussi se prendre une pause, de temps en temps* ».

VALENTINE ANTOINE

SALAIRES**Les directeurs seront mieux payés (un jour...)**

Les directeurs réclament de l'aide administrative. Mais ils ne demandent pas que ça. Ils veulent aussi que leur salaire soit relevé. Aujourd'hui, l'instituteur et le régent sont soumis au barème 301 - c'est le barème du prof qui a effectué trois ans de formation. L'enseignant du secondaire qui sort de l'université est soumis au barème 510. Le directeur du fondamental, lui, bénéficie du 301 et perçoit un « complément », qui dépend de la taille de son école. Après 15 ans de carrière, par exemple, un instituteur touche 3.242 euros (mensuel brut) alors que le directeur en touche 4.016 (hypothèse d'une école de plus de 210 élèves). La différence est jugée assez chiche par les chefs d'école, vu le travail que représente la direction d'un établissement.

Souvent, même, le directeur touche un salaire inférieur à celui que perçoivent ses instituteurs qui, en cours du soir, ont décroché un master (en sciences de l'éducation, psychopédagogie, etc.). Étant diplômés universitaires, ces enseignants bénéficient du 501 (4.177 euros à 15 ans de carrière, contre 4.016 pour le chef d'école). À 25 ans de carrière, l'écart se creuse (5.044 euros pour l'instituteur « masterisé » et 4.672 pour le chef d'école). Les directeurs pestent et soulignent que leurs tâches sont telles qu'ils n'ont pas le temps d'aller décrocher ces masters rémunérateurs. Les directeurs du primaire réclament donc le 501. Et si rien n'est formellement décidé, il semble bien que la Communauté pourrait leur accorder - le point, dit-on, pourrait émerger à l'occasion du Pacte d'excellence, devant refonder l'école, quitte à y aller progressivement, à partir de 2017, voire plus tard.

PIERRE BOUILLON

MOBILISATION**Action de soutien et revendications**

Une centaine de directeurs d'écoles du réseau libre se réunissent devant le Palais de Justice de Mons, ce jeudi. L'objectif premier est de soutenir publiquement leur collègue du Hainaut, dont le procès autour du décès d'un enfant dans une piscine de La Louvière commence. S'il n'est pas question de manifestation, il s'agit toutefois bien d'une action, la première de l'année 2015-2016. Les directeurs du libre souhaitent attirer l'attention sur la question de leurs responsabilités et des difficultés auxquelles ils font face dans leur fonction. Ils regrettent les moyens trop faibles qui

leurs sont accordés, notamment en matière de gestion administrative et éducative. Pas les moyens d'engager un secrétaire, ni d'engager des éducateurs. En outre, ils pointent du doigt leurs salaires, qu'ils jugent ne pas être à la hauteur pour le travail exécuté. Par exemple, un directeur de l'enseignement libre gagne moins qu'un de ses enseignants qui a fait un master. Sans parler des prépensions : les professeurs peuvent partir en préretraite à temps partiel, contrairement aux « chefs d'école », dont la fonction est insécable. Enfin, ils soulignent les disparités qui existent entre les subventions du réseau officiel et du libre.

V. AN.